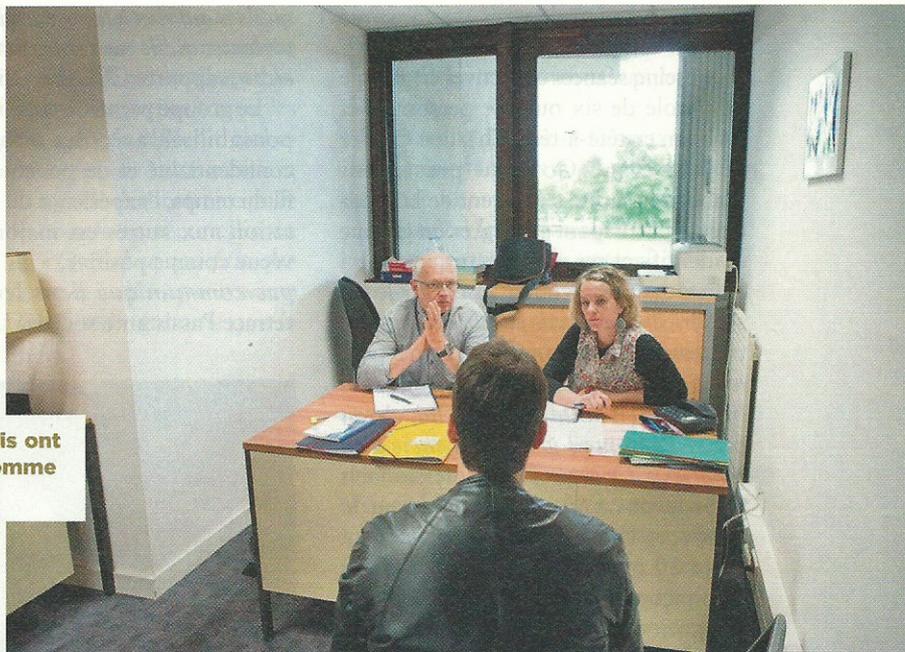




... la substitut du procureur. Puis ont reçu, à l'association Nell, un homme pour son premier rendez-vous.



jour : le psychologue y travaille pendant seize ans, mais des logiques budgétaires y mettent un terme. Jean-René Gouriou quitte alors cette structure et fonde Nell avec Charline Olivier, qui travaillait depuis onze ans dans la protection de l'enfance. Depuis, tous deux y consacrent une journée par semaine. Le reste du temps, Jean-René Gouriou exerce en cabinet privé et Charline Olivier est travailleuse sociale en gendarmerie.

#### UN IMPÉRATIF : RECONNAÎTRE LES FAITS

Le parcours proposé par Nell est une alternative aux poursuites pénales. Après une plainte déposée par une victime de violences conjugales ou à la suite d'un renseignement judiciaire transmis par un voisin ou un proche, le parquet peut décider d'orienter le délinquant vers cette prise en charge. A Rennes, deux associations (Nell et AIS 35) ont signé une convention avec le tribunal de grande instance, afin d'être mandatées pour ces accompagnements. « *Les faits justifient les poursuites, mais on propose une autre réponse*, explique Thierry Pocquet du Haut-Jussé, procureur de la République de Rennes. *Ces stages existent dans d'autres domaines, quand il y a un risque de réitération : par exemple, sur des questions de citoyenneté ou d'infractions de parents sur leurs enfants.* » Cet accompagnement ne concerne pas les récidivistes ou les coupables de blessures occasionnant à leur victime plus de huit jours d'arrêt de travail. « *Il faut par ailleurs que la personne reconnaisse les faits et sa responsabilité, et accepte l'idée d'un stage* », ajoute le procureur. Autrement, le délin-



quant peut choisir de prendre un avocat pour comparaître devant un tribunal correctionnel. « *Notre action est au croisement de la sanction, du travail social et du soin*, décrit Jean-René Gouriou. *C'est un dispositif psycho-criminologique. On n'est pas dans le traitement de la crise ou de la souffrance, mais dans celui du passage à l'acte. C'est une démarche de prévention, où l'on déconstruit ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus.* » Si le participant assiste à toutes les séances, l'affaire est classée sans suite.

#### CINQ SÉANCES EN GROUPE DE PAROLE

Aujourd'hui, les deux professionnels rencontrent un homme de 23 ans pour un premier entretien individuel, dans un bureau du tribunal. Le parcours, qui

**« On n'est pas dans le traitement de la crise ou de la souffrance, mais dans celui du passage à l'acte. C'est une démarche de prévention, où l'on déconstruit ce qui s'est passé »**